

C-51 Loi antiterroriste de 2015

Le 23 février, 2015 15:48H

M. Dennis Bevington (Territoires du Nord-Ouest, NPD):

Monsieur le Président, je suis heureux de parler d'un projet de loi aussi important qui mêle sécurité et liberté, et je sais que beaucoup de mes collègues à la Chambre aimeraient pouvoir en faire autant, mais cela leur est impossible parce qu'on a imposé l'attribution de temps.

Le projet de loi C-51 montre très clairement que le premier ministre a dit vrai lorsqu'il a fait observer que nous ne reconnaitrions plus le Canada une fois qu'il aurait fait adopter le projet de loi. Le parti d'une seule personne veillera à ce que notre pays ne soit plus le même une fois qu'il aura terminé son règne. Nous ne reconnaitrions plus le Canada lorsque le projet de loi C-51 sera devenu loi et qu'il aura été en vigueur pendant de nombreuses années. Nous ne verrons pas les répercussions qu'aura le projet de loi sur le Canada, et ce, même aujourd'hui alors que nous parlons de quelques menaces djihadistes qui ont pu se produire au pays et que nous discutons du projet de loi à cet égard. Nous ne verrons pas vraiment les répercussions du projet de loi parce qu'elles découleront des mesures que prendra le SCRS pendant de nombreuses années, lorsque cet organisme utilisera ses nouveaux pouvoirs pour intervenir au sein de la société canadienne et pour agir de diverses façons à l'étranger, en vertu du projet de loi C-44, dans le but de changer la nature même de la société canadienne.

Le premier ministre conservateur a montré maintes et maintes fois qu'il ne tolère pas ou ne comprend pas qu'on ne soit pas d'accord avec lui. En fait, nous avons entendu l'ancien ministre de la Sécurité publique Vic Toews qualifier les environnementalistes d'écoterroristes en 2012. L'actuel ministre des Finances, alors qu'il était ministre des Ressources naturelles, a fait sensiblement le même genre de remarques.

Nous vivons dans un monde où nous devons trouver un juste équilibre entre la protection de l'environnement et l'économie. Nous savons que ces questions doivent faire l'objet de débats et d'échanges de points de vue divergents et qu'elles suscitent, dans bien des cas, une confrontation civile. Or, il y aurait dorénavant de nouvelles règles. Il est difficile de croire que parler de la façon de trouver un juste équilibre entre la protection de l'environnement et la mise en valeur de l'économie pourrait d'une façon ou d'une autre constituer une menace pour la sécurité nationale, et pourtant c'est ce qui est énoncé clairement dans ce projet de loi. C'est ce que sous-tend ce projet de loi.

Ce projet de loi risque de susciter encore plus de dissensions dans notre société et d'aliéner encore plus de gens que cela est le cas actuellement. Voilà ce qui arrive habituellement lorsqu'une société devient plus autoritaire et secrète, lorsque la loi permet davantage de collusion pour retirer les personnes qui ne sont pas désirées ou qui sont perçues d'une façon ou d'une autre comme des menaces pour le pays.

Lorsqu'on considère ce que le gouvernement fait et dit contre les environnementalistes, il est compréhensible que bien des Canadiens commencent à dénoncer le projet de loi C-51. Oui, le premier sondage nous apprenait que beaucoup de Canadiens souhaitaient être protégés contre le terrorisme, mais comprenaient-ils les dispositions du projet de loi? Et les conservateurs leur permettent-ils de mieux les comprendre en laissant le débat suivre son cours? Non. Ils cherchent plutôt à clore le débat parce qu'ils savent très bien que si le débat se poursuivait et que les choses continuaient ainsi, d'autres personnes réclameraient un meilleur projet de loi et comprendraient mieux ce que les conservateurs

proposent.

En fait, le projet de loi C-51 compromet le mode de vie des Canadiens parce qu'on leur demande de choisir entre leur sécurité et leurs libertés. Les Canadiens doivent choisir, mais les conservateurs ne leur demandent pas leur avis; ils ne font tout simplement que présenter le projet de loi, imposer la clôture et le faire étudier très peu de temps par le comité. C'est ce qui se produira.

Il faudrait consacrer beaucoup de temps à un projet de loi comme celui-ci. Nous devrions l'étudier pendant des mois, voire un an, pour qu'il soit bon. Il n'y a pas urgence. Après la tragédie d'Air India, nous n'avons rien changé pendant des années. Nous n'avons pas de problèmes importants. Nous n'avons pas de problèmes importants aujourd'hui.

Le projet de loi C-51 n'a pas été élaboré en consultation avec d'autres parties. C'est très vrai. Il a été présenté précipitamment après les événements d'octobre 2014, comme des intervenants du Parti conservateur l'ont dit ici aujourd'hui.

Le projet de loi, de façon irresponsable, donne au SCRS un nouveau mandat, très large, sans accroître la surveillance dans la même mesure. À vrai dire, il n'y a pas de surveillance. Il y a des examens, et il ne faut pas confondre les deux. Il y a bien le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, qui n'est pas un comité de surveillance à proprement parler, mais plutôt un comité d'examen qui examine le travail de l'organisme après coup. La surveillance suppose une action plus immédiate. Les conservateurs disent qu'un juge s'en chargera, mais seulement à la demande du SCRS, demande qui pourrait ne pas être faite, dans bien des cas.

J'aimerais parler de la perturbation de la menace, qui est un sujet intéressant. Supposons que des groupes se constituent pour organiser des actions environnementales, par exemple, en opposition au gouvernement. Le SCRS pourrait dire: « s'ils veulent un jour faire quelque chose d'illégal, il faudrait peut-être que nous intervenions dès maintenant afin de perturber cette menace. Il faudrait peut-être infiltrer l'organisation et la neutraliser avant qu'elle ne devienne un problème. » Un tel scénario serait conforme à la loi, car c'est ce qu'on appelle la perturbation de la menace. Mais si on perturbe quelque chose avant que l'action illégale ne se produise, comment peut-on prouver qu'il y a eu action illégale? Ça marche dans les deux sens. On essaie de perturber un groupe dès maintenant parce qu'on pense qu'il risque de se livrer à des actions illégales plus tard.

Le projet de loi ne prévoit rien pour rendre notre société meilleure. Il ne prévoit rien pour favoriser le vivre-ensemble, absolument rien. Tout se fait dans le secret, en coulisse. On ne dit nulle part, dans ce projet de loi, que nous avons un rôle à jouer, dans notre société, pour encourager le vivre-ensemble.

Comment pouvons-nous juger de la promotion du terrorisme? Et de l'incitation au terrorisme? Prenons l'exemple d'un père dont le fils ou la fille a subi des blessures. Ce père est en colère et il n'aime pas ce que le gouvernement a fait. Est-ce que cela constitue de l'incitation au terrorisme? Que veut-on dire par là?

Manifestement, le gouvernement a ratissé tellement large avec son projet de loi qu'il ne peut pas répondre aux questions que nous lui posons aujourd'hui. Mais comment va-t-il y répondre plus tard? Il n'y répondra que si un contrôle est exercé par les parlementaires. Ce sera le seul moyen. Sinon, nous devons nous en remettre à des personnes non élues pour décider de l'application de ce projet de loi, et ce n'est tout simplement pas souhaitable.

Ne peut-on pas trouver une meilleure solution que ce que le gouvernement nous propose? Pourquoi aller dans cette direction? C'est ce parti d'une seule personne qui a décidé tout cela. Le premier ministre n'a même pas daigné venir à la Chambre pour défendre son projet de loi. Il l'a fait dans un lieu où il n'y avait personne pour le critiquer, pour lui poser des questions. Pourquoi faire une telle promotion du projet de loi alors qu'il n'a même pas pris la parole à la Chambre? C'est insensé, mais c'est tout à fait dans le style du premier ministre, qui mène son parti à la baguette.

Il est évident que nous nous opposons au projet de loi. Et nous allons continuer de le dénoncer parce qu'il n'est pas bien ficelé. Il ne va pas permettre de protéger les Canadiens. Par contre, il va avoir un impact sur leurs droits. Nous ne savons pas encore dans quelle mesure, mais ce sera inévitable si le Parlement n'exerce pas une surveillance adéquate.